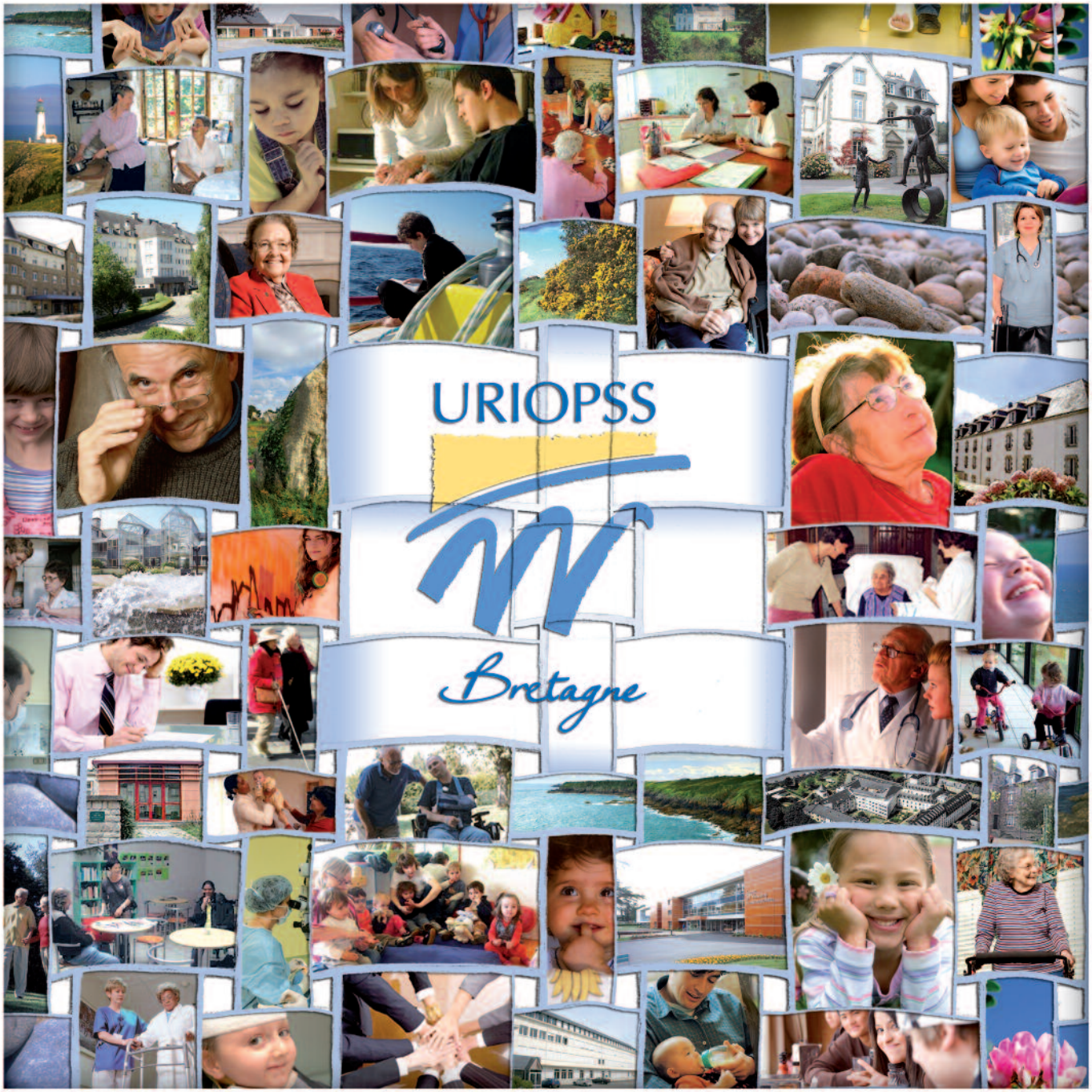

Projet associatif

Ce qu'est l'URIOPSS Bretagne

L'URIOPSS Bretagne est une Association « Loi de 1901 », déclarée en Préfecture d'Ille-et-Vilaine, **le 7 Avril 1950.**
Son siège est basé à Rennes.

Plus d'un demi-siècle d'engagement auprès des personnes fragilisées

U **Union**

d'associations, de congrégations, de fondations et autres organismes

R **Régionale**

Ceux qu'elle unit, sont implantés en Bretagne

I **Interfédérale**

Elle peut aussi compter parmi ses adhérents d'autres unions et fédérations sectorielles régionales

O **Oeuvres et organismes**

P **Privés**

Les œuvres et organismes adhérents sont des acteurs du secteur privé à but non lucratif. Ils peuvent concourir à des missions de service public

S **Sanitaires**

et

S **Sociaux**

L'union intervient dans le champ sanitaire et social mais aussi médico-social et socio-judiciaire

Bretagne

Membre, avec les autres URIOPSS de France, de l'Union Nationale UNIOPSS, elle affirme son identité et son projet régional

Grouper les œuvres et organismes privés, sanitaires, sociaux et culturels à but non lucratif exerçant leur activité dans la région administrative de Bretagne

Accompagner leur création quand le besoin s'en fait sentir

Faciliter leur regroupement

Constituer un terrain de rencontre, de recherche, de réflexion

Les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts légitimes auprès des pouvoirs publics et organismes de toute nature

Assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaire, social et culturel

Faciliter par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels bénévoles et salariés

Mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider notamment sur les plans législatifs et règlementaires, juridiques, financiers et fiscaux, comptables

Faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités

Statuts de l'URIOPSS Bretagne
■ Article 2

L'URIOPSS Bretagne a été créée à l'initiative de personnes de conviction.
À l'origine, elles pensaient qu'il était nécessaire de :

- Réfléchir au sens et à la pertinence de leurs missions,
- Professionnaliser, améliorer leurs actions,
- S'entraider et faire entendre leur voix,

et qu'à ce titre, les œuvres, alors dites de bienfaisance, devaient s'unir.

Depuis, dans le respect de son sigle et de l'article 2 de ses statuts, **l'URIOPSS réunit, regroupe, représente, défend, accompagne, informe ses adhérents.**
Elle met à leur disposition des compétences et une expertise, forme les professionnels salariés et les bénévoles intervenant auprès des personnes ainsi que les administrateurs. Elle rend visible et fait connaître leur esprit, leurs projets, leurs objectifs et leurs activités.

L'URIOPSS Bretagne suscite et soutient les initiatives, l'innovation de ses adhérents et les rassemble en Bretagne autour des principales missions suivantes :

- Organiser une concertation et une représentation transversales des secteurs traditionnels de l'action sanitaire et sociale.
  Cette spécificité est unique.
- Promouvoir le secteur privé à but non lucratif
- Veiller aux intérêts des personnes fragiles dans la construction des politiques sociales
- Faire le lien entre l'État, les pouvoirs publics territoriaux et les acteurs de terrain que sont les adhérents.

ATLANTIC
OCEAN
FRANCE
MALTA
ALGERIA
MAURITANIA
MALI
NIGER
OCEAN

Pourquoi formaliser le projet de l'URIOPSS Bretagne ?

À l'heure de l'ouverture du champ social au marché, de la décentralisation, d'un nouvel environnement économique et du contexte européen, l'URIOPSS Bretagne souhaite, en formalisant son projet :

- Rappeler, réaffirmer, éventuellement faire connaître, ses convictions fondées sur son attachement à :
  - la non lucrativité,
  - une société bâtie pour et autour des personnes et cela sans discrimination,
  - l'action solidaire,
- Définir ses orientations
- Favoriser la participation de ses adhérents à l'évolution du secteur sanitaire, social et médico-social, à l'économie sociale et plus spécifiquement au mouvement associatif.

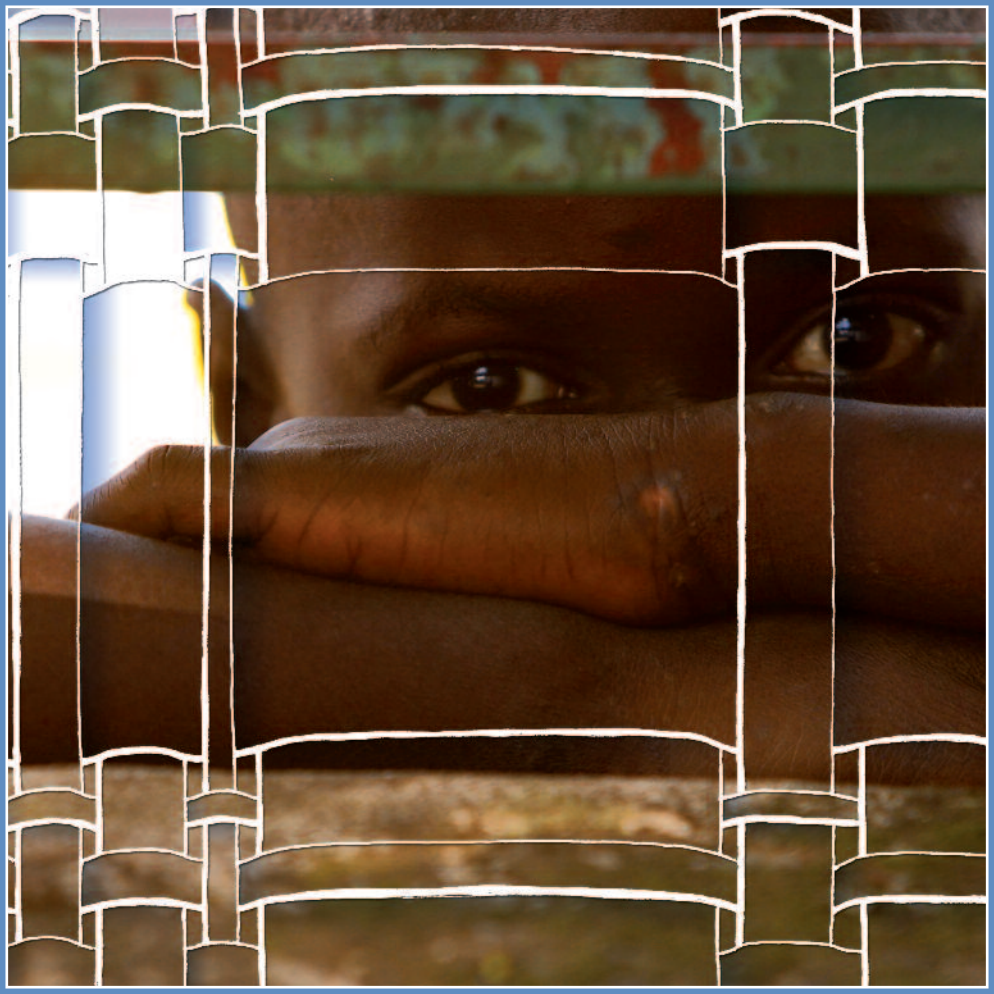

Un projet
qui s'appuie sur des valeurs fondamentales

Primauté de la personne C'est la valeur originelle.
Ce qui doit être premier pour toutes les parties prenantes de l'URIOPSS, c'est le respect de la personne et de sa dignité, l'acceptation de son histoire et de son environnement, de sa singularité.

Esprit de Solidarité La solidarité entre et à l'égard des adhérents, est au service de l'intérêt des personnes accompagnées dans les structures. Elle garantit, davantage encore, une meilleure qualité de service aux usagers.

Esprit d'ouverture L'ouverture, la connaissance des autres, la rencontre, le partage, la coopération et la mutualisation, permettent de réunir des moyens, de bénéficier de l'expérience des autres, d'améliorer relations et services.
Cette ouverture permet aussi de rendre plus visible le secteur privé non lucratif de l'action sanitaire et sociale au sein de l'économie sociale et auprès des acteurs politiques, publics et économiques.

Esprit désintéressé Les membres de l'Union agissent pour répondre aux besoins des populations. Ils le font dans un esprit de service désintéressé.

St Vincent
Lunouchen

Donner sens à ces valeurs engage toutes les parties prenantes à

- **Respecter les droits** de chacune des composantes qui fondent l'Union

- **Assumer leurs choix et leurs devoirs** puisque la liberté ne peut s'exercer qu'à cette condition

- **Prendre réellement en compte la pluralité dans la solidarité** en donnant à chacun la parole

- **Avoir un fonctionnement démocratique** permettant que l'avis de chacun, quels que soient son rôle, sa place ou ce qu'il représente, soit entendu et pris en considération

- **Observer une neutralité active et positive** l'URIOPSS Bretagne revendique d'agir de façon autonome. **L'association est indépendante** des clivages politiques partisans. Elle peut ainsi travailler en partenariat avec tous les pouvoirs publics territoriaux et de l'État, quelles que soient les orientations de ceux-ci.
  Par ailleurs, **elle respecte l'ensemble des croyances** à partir du moment où celles-ci reconnaissent les valeurs humaines fondamentales.

La neutralité permet à l'URIOPSS de favoriser l'expression et la confrontation de différents points de vue. Elle ne l'empêche pas de prendre des positions politiques répondant aux préoccupations des adhérents et de promouvoir leurs actions.
Elle ne la prive pas de son droit de critiquer, d'interpeller, d'alerter et de faire des propositions.

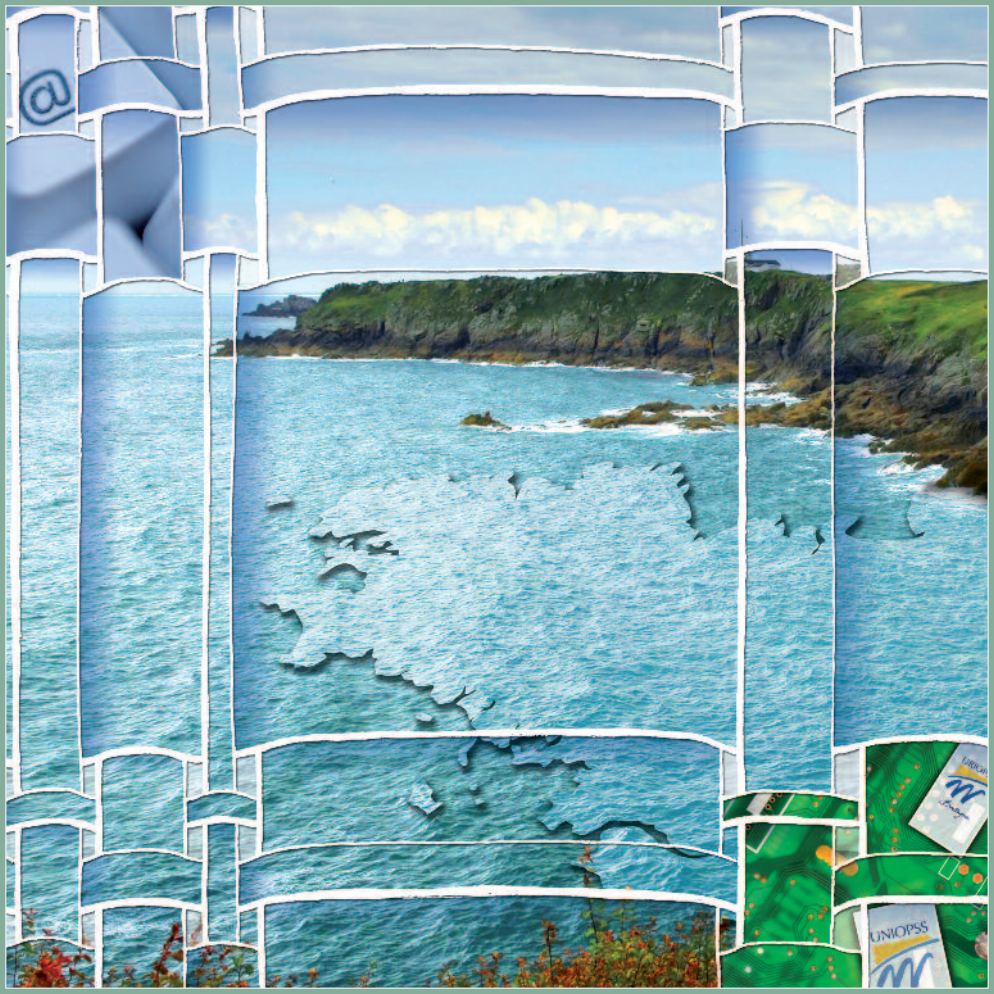
@
UNIOPSS

Un projet régional inscrit dans celui du réseau national UNIOPSS / URIOPSS

L'URIOPSS Bretagne adhère à l'UNIOPSS et participe activement à la vie du réseau UNIOPSS / URIOPSS.
Elle peut, ainsi, contribuer à l'élaboration des politiques sanitaires et sociales.

Elle reçoit de l'UNIOPSS un éclairage et un soutien qui lui permettent d'être **à la pointe de l'information.**

Réciproquement, elle agit et témoigne, auprès de l'UNIOPSS et dans tout le réseau national, de ses singularités, de l'identité de la Région Bretagne ainsi que de ses constats et initiatives de terrain.

*Créée en 1947, l'UNIOPSS regroupe aujourd'hui **8310 structures** privées, non lucratives, au travers de : **110 fédérations et unions nationales** de défense et de promotion des personnes, de gestion d'établissements et de services, de soutien aux activités sociales, sanitaires et socio-judiciaires et **22 unions régionales** (URIOPSS).*

L'URIOPSS Bretagne et ses adhérents, le lien dans la diversité

Adhérer à l'URIOPSS, à son projet, est une décision et un engagement fondés sur une conviction : se réunir, se faire confiance, partager avec les autres, contribuent à ce que l'esprit de coopération et de partenariat soit au service de l'intérêt commun.
L'URIOPSS Bretagne agit pour et avec tous ses adhérents, qu'ils relèvent du secteur social, médico-social ou sanitaire, qu'ils interviennent au domicile ou en établissement.

Les adhérents sont actuellement au nombre de 277 gérant 300 établissements et services.
Ils accompagnent près de 30 000 personnes et emploient plus de 25 000 salariés.

Ils développent, par ces moyens, des réponses multiformes qui s'adressent à des personnes de tous âges, pour des durées allant de quelques heures à plusieurs années, voire toute une vie.
Ces personnes, accueillies et accompagnées, sont en situation de fragilité en raison de leur environnement social, de leur âge, leur handicap, leur état de santé…
Par leurs origines, leurs tailles, leurs missions, les réponses qu'ils apportent aux problèmes sanitaires et sociaux, les adhérents de l'URIOPSS sont spécifiques. Ils ont cependant des points communs : **ils appartiennent tous au secteur privé, à but non lucratif et partagent des valeurs qui fondent la raison première de leur adhésion.**

Les adhérents forment l'Assemblée générale de l'URIOPSS.
Avec les autres parties prenantes que sont :

- Les membres du Conseil d'Administration, élus par l'Assemblée générale,
- L'équipe de professionnels du siège social,

ces trois parties contribuent à faire vivre l'Union. Elles génèrent un mouvement, une synergie, bénéfiques aux personnes en situation de fragilité.

L'Assemblée générale de l'URIOPSS Bretagne

Les adhérents

Le Conseil d'Administration

Jusqu'à 25 membres
représentant les 4 départements
et les différents secteurs

Le Bureau est composé de :

- Un Président
- Un Président d'honneur
- Un vice-président par département
- Un trésorier, un trésorier adjoint
- Un secrétaire, un secrétaire adjoint

Définit la stratégie
de l'URIOPSS Bretagne
et ses grandes
orientations

Le Siège social

Une équipe de professionnels

- Informe les adhérents
- Forme les salariés et les bénévoles des structures adhérentes
- Apporte un appui à la vie associative
- Assiste et accompagne techniquement les adhérents
- Propose un lieu de réflexion
- Impulse le travail en réseau
- Coordonne la représentation des adhérents dans les instances…

URIOPSS Bretagne

**représentent
les adhérents
auprès des instances
décisionnelles du secteur,
afin d'exprimer l'identité du secteur privé à but non lucratif
auprès des pouvoirs publics**

L'URIOPSS soutient ses adhérents dans l'affirmation de leur singularité et leur caractère privé non lucratif et dans leurs efforts pour parvenir à l'instauration de partenariats, de réseaux ouverts aux autres acteurs des champs publics et économiques.

Pour affirmer le lien qui les unit, améliorer la qualité et l'efficience de leurs offres de services aux populations et les adapter aux évolutions de leurs besoins, ils doivent, en effet, développer de plus en plus de coopérations et de mutualisations.

Par son action transversale, elle permet à ses membres de se rassembler, d'être plus solidaires, de partager leurs expériences…

Elle respecte leur indépendance, leur autonomie, leurs initiatives, leurs spécificités, dès lors qu'ils agissent dans le respect des valeurs fondamentales de l'URIOPSS à laquelle ils adhèrent.

C'est sur cette identité, ces valeurs permanentes et ces principes que l'URIOPSS a fondé son action passée et actuelle.
Ils sont la base du présent projet et d'objectifs pour les 5 ans à venir.

En 2008, les engagements de l'URIOPSS pour les 5 ans à venir

Objectif 1

Dans le droit fil de ses réalisations reconnues, l'URIOPSS Bretagne continuera à unir les associations, soutenir et créer les conditions de leur épanouissement et de leur fonctionnement démocratique, conformément à ses objectifs et obligations statutaires.
Dans une vie associative réelle, elle souhaite promouvoir les réponses innovantes aux besoins des personnes fragiles.

Pour cela, l'URIOPSS Bretagne s'engage :

- à développer les actions en faveur des responsables politiques représentant les personnes morales adhérentes,
- les accompagner dans l'exercice de leurs responsabilités et
- les associer dans la mise en œuvre de son projet associatif.

Objectif 2

L'URIOPSS Bretagne souhaite mettre en valeur sa particularité intersectorielle et interfédérale auprès de ses adhérents et des pouvoirs publics.
Sa transversalité, son action globale dans le domaine sanitaire et social, font son originalité et sa force. Elle entend montrer ce qui unit ses membres avant de souligner leur diversité.

Pour cela, elle s'engage :

- à développer les contacts et les partenariats, pour répondre à des besoins communs aux différents secteurs.

Objectif 3

L'URIOPSS veut confirmer son inscription dans l'économie régionale et sa spécificité sanitaire, sociale et médico-sociale dans le champ de l'économie sociale.

Pour cela, l'URIOPSS Bretagne s'engage :
à faire en sorte d'améliorer

- **l'identification des associations** du secteur sanitaire et social
- **la prise en compte de leur importance économique**
  au sein de « l'économie sociale et solidaire »
  et, plus spécifiquement, au sein du mouvement associatif.

Objectif 4

L'URIOPSS Bretagne est adhérente à l'UNIOPSS et veut être encore mieux représentée au niveau national.

Pour cela, elle s'engage :

- à développer une représentation encore plus active à l'UNIOPSS.
  Par le biais de représentants mandatés, **elle souhaite participer à l'ensemble des commissions nationales** sectorielles et thématiques qui y sont organisées. Ces commissions, lieux de veille et d'élaboration de positionnements politiques, influent sur la construction des politiques sociales : **elles sont une des forces du réseau UNIOPSS/URIOPSS.**

Objectif 5

L'URIOPSS Bretagne veut renforcer son maillage politique sur la région afin de peser sur les décisions et projets territoriaux et veiller aux intérêts légitimes des adhérents en les conciliant, au mieux, avec ceux des personnes pour lesquelles ils interviennent.

Pour cela, l'URIOPSS Bretagne s'engage :

- à mettre en place des référents, personnes relais, dans chaque département
- à définir, au travers d'un référentiel, leur rôle et la limite de leurs missions et
- à le diffuser aux adhérents

Objectif 6

L'URIOPSS Bretagne veut garantir le lien et la part de responsabilité de chaque partie prenante et nourrir ainsi, le projet qui les rassemble.

Pour cela, elle s'engage :

- à élaborer le référentiel associatif de l'URIOPSS. Cela permettra, notamment, **de clarifier le rôle et la place de chaque partie prenante** et, au conseil d'administration ainsi qu'à l'équipe de professionnels du siège, **de définir leurs stratégies, leurs principes d'actions et leurs modalités, pour les concrétiser et les évaluer.**

Objectif 7

L'URIOPSS Bretagne souhaite améliorer sa communication

Pour cela, l'URIOPSS Bretagne s'engage :

- à mieux appuyer sur les temps forts de la vie de l'URIOPSS :
  L'assemblée générale et la journée de rentrée sociale, pour promouvoir son positionnement politique et ses compétences techniques.
  Elle utilisera, entre autres, à cet effet, **tous les moyens de communication modernes.**

Ces objectifs sont ambitieux !
Il est donc essentiel qu'ils soient portés par chacun des adhérents, le conseil d'administration et l'équipe des permanents de l'URIOPSS.

Mis en perspective avec l'évolution des politiques sociales et de l'environnement, leur mise en œuvre devra être régulièrement évaluée dans le temps.

Plus proches, plus solidaires, plus forts

URIOPSS Bretagne

203 G, avenue Patton – BP 20219
35702 RENNES Cedex 7
Tél. : 02 99 87 51 52 – Fax : 02 99 38 54 90
Mail : uriopss@uriopss-bretagne.asso.fr

2009 © Agence Dessine – Dessein – 0952 88 51 42 – RCS Vannes 451227318